



Tallemant des Réaux

Historiettes

II

ÉDITION ÉTABLIE ET ANNOTÉE
PAR ANTOINE ADAM

BIBLIOTHÈQUE DE LA PLÉIADE

nrf

BIBLIOTHÈQUE
DE LA PLÉIADE

TALLEMANT DES RÉAUX / (2)

Historiettes

II

ÉDITION ÉTABLIE ET ANNOTÉE
PAR ANTOINE ADAM

The logo of the publishing house NRF (Nouvelles Éditions Françaises), featuring the letters 'nrf' in a stylized, italicized font.

GALLIMARD

*Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation
réservés pour tous les pays.*

© *Éditions Gallimard, 1961.*

LE PRESIDENT LE COGNEUX ET SON FILZ

Le pere du president le Cogneux¹ estoit maistre des Comptes : il y a deux ans ou environ que son filz, receû president au mortier comme luy, en une audience de l'Edict² menaça un advocat de l'envoyer en bas³. Les Advocats, irritez de cela, rechercherent sa naissance, et ils trouverent que le pere du maistre des Comptes estoit procureur et filz d'un potier d'estaim, qui fut surnommé *le Cogneux*, à cause qu'il coignoit sans cesse⁴.

Le feu president, comme j'ay dit ailleurs⁵, eut sa charge pour rien. Estant chancelier de Monsieur et estant veuf pour la seconde fois⁶, il pretendoit estre cardinal*. Puylaurens et luy, voyant qu'on se mocquoit d'eux, firent aller leur maistre en Lorraine⁷ : Puylaurens, amoureux de la princesse de Phalsbourg⁸, croyoit l'espouser, et vouloit estre beau-frere de son maistre. Le Cogneux, dit-on, s'opposa au mariage de la princesse Marguerite, aujourd'hui Madame d'Orléans, et ce fut pour cela qu'on l'envoya à Brusselles pour caballer avec la Reyne-mere et l'Infante ; et après on luy manda qu'il y demeuraſt.

C'a été tousjours un homme assez extraordinaire. Il luy prit envie à Brusselles⁹, estant en colere contre ses gens, d'essayer si on ne pouvoit vivre sans valets. Il donna congé à tous ses domestiques pour trois mois, se mit dans une chambre tout seul, faisoit son liet, alloit au marché et mettoit son pot au feu ; mais il en fut bientost las.

Il avoit un peu la mine d'arracheur de dents ; cela n'em-

* On m'a dit que le cardinal de Richelieu dit une fois : « M. le « Cogneux ne scauroit estre d'eglise. » C'est que le Cogneux avoit espousé clandestinement la fille d'un sergent, si je ne me trompe, qui estoit fort belle : elle s'appeloit Marie Droguet. On adjouste qu'il s'en defist gaillardement, afin de n'avoir plus cet obstacle à sa fortune¹⁰.

pescha pas qu'avant que d'aller en Lorraine, comme il estoit en credit chez Monsieur, il n'eust eu une belle galanterie avec une madame Guillon, femme d'un conseiller au Parlement qu'on appelloit *le teston roigné du palais*, parce qu'il n'avoit point de lettres¹. Cet homme l'avoit espousée pour sa beauté², et en fut desherité; mais, après la mort du pere, son frere³ et luy s'accommo-derent. Elle estoit aussy belle que personne de son temps; la Reyne-mere disoit : « *E bella sta Guillon, mi ressemble.* »

Le Cogneux, veuf de sa premiere femme, pour voir plus commodelement Mme Guillon, achepta cette maison qu'il a eüe à Saint-Cloud jusqu'à sa mort, parce qu'elle estoit vis-à-vis de celle de Guillon. Au fort de cette amourette il se marie avec une mademoiselle de Ceriziers⁴. C'est la mere de Bachaumont, qui n'estoit guères moins belle que Mme Guillon. Au commencement, cette femme ne bougeoit d'avec la maistresse de son mary, et la croyoit la plus honnête femme du monde : enfin, l'imprudence des amans luy descouvrit toute l'histoire. Le Cogneux n'osoit plus aller chez ses amours qu'en cachette; mais Mme Guillon, pour faire despit à cette femme, vouloit qu'elle sceust que le Cogneux la voyoit tousjours; mais le mary ne vouloit point donner ce desplaisir-là à sa femme*.

Au bout de quelque temps, le Cogneux eut jalouse de ce qu'un avocat nommé des Estangs, de leurs amys, et qui estoit de l'intrigue, avoit couché à Saint-Cloud chez Mme Guillon, et de rage il porte à sa femme toutes les lettres de Mme Guillon, et jure de ne la plus voir : voylà cette femme⁵ au desespoir. Elle fit durant quelques années toutes les choses imaginables pour luy parler, et elle estoit si transportée que son confesseur fut obligé de luy permettre de parler à cet homme, de peur qu'elle ne se desesperast; mais elle n'en put jamais venir à bout. Enfin, le temps la guerit, et elle se mit dans la dévotion : je pense qu'elle vit encore⁶. Elle disoit à Mme Pilou : « Ma chere, quand je revins de ma folie, « j'estois aux champs; ah ! disois-je, je pense que voylà

* Saint-Pavin s'avisa de cajoller la presidente le Cogneux. Le President luy dit : « Escoutez, fait comme vous estes » (il est bossu devant et derrière), « vous ne ferez que l'eschauffer et quelque « blondin la f— sous vostre moustache comme sous la mienne. »

« de l'herbe; ce sont là des moutons : avant cela, je ne voyois pas ce que je voyois. »

Comme il estoit en Angleterre avec la Reyne-mere, il luy vint fantaisie de se marier, et il espousa sa troisiesme femme¹, qui estoit fille d'honneur de la Reyne-mere. Un gentilhomme, nommé Semur², l'alloit espouser; elle le pria de trouver bon qu'elle prist M. le Cogneux, puisque c'estoit son avantage. En revanche, le President donna sa fille à Semur. Cette troisiesme femme a eu du bien en suite par succession. On dit que la sœur du President³, femme de du Boulay, de Luxembourg, pria son frere de l'en delivrer à cause des persecutions de Toré. Le President la manda; elle le fut trouver en Angleterre; il la fit fille d'honneur de la Reyne-mere⁴. Semur et elle se marièrent par amour. Ils viennent en France; le pere de Semur donna à son filz une mestairie, où ils vivoient comme ils pouvoient; elle dit qu'elle n'a jamais esté si heureuse : elle aimoit et estoit aimée passionnément.

Le President revint après la mort du cardinal de Richelieu, et fut restabli dans tous ses biens⁵. Il s'avisa une fois de vouloir estre dévot; quelques jours après, il se promenoit dans sa salle, à grands pas et tout resveur : « Qu'avez-vous ? » luy dit-on. — « Ma foy ! » répondit-il, « je n'y trouve pas mon compte, je n'y suis pas « propre : il faut aller son train ordinaire. »

Il appelloit sa femme *Presidentelle*, parce qu'elle est petite : c'est une honneste femme et fort complaisante. Il l'amena de deux cents lieues d'icy, ayant la petite-verolle : « Tu iras bien, on t'enveloppera dans le carrosse. » Elle n'avoit apparemment que la petite-verolle volante. On ne scauroit trouver une plus genereuse belle-mere; elle a fait faire aux enfans de son mary tous les avantages qu'ils pouvoient souhaitter, encore qu'elle eust une fille et un filz⁶.

Il se mit une fois en teste de planter à Saint-Cloud, qu'il a fait assez ajuster, sans considerer qu'il presidoit à l'Edict (pour cela il falloit coucher assez souvent à sa maison). Le matin il partoit à quatre heures avec sa *Presidentelle*, alloit au Palais, et retournoit disner à Saint-Cloud; et elle, tandis qu'il estoit au Palais, s'alloit habiller à son logis.

Il aimoit les festes comme un escollier, et estoit assez las de son mestier de president. Estant travallé d'une

courte haleine, il alla bastir une grande maison au bout du Pré-aux-Clercs¹, pour avoir un grand jardin où se promener, comme on luy avoit ordonné de respirer l'air tout à son aise. A ce bastiment on verra bien qu'il y avoit quelque chose qui n'alloit pas dans sa teste. On disoit en riant : « N'a-t-il pas raison ? car il y a si longue traitte de « Paris à Saint-Cloud, qu'il faut bien se reposer en che- « min. » Luy, disoit : « Je n'ay affaire qu'à deux sortes « de gens, aux plaideurs qui me viendront chercher en « quelque lieu que je soit » (ne voylà-t-il pas une grande discrétion ?), « et à mes amys, qui iroient bien plus loing « pour me voir. » Un jour que Ruvigny disnoit chez luy, il le tire à la fenestre et luy dit : « Vous ne sçauriez croire « combien je suis sujet aux vertigos ! »

Le Cogneux le Jeune².

Son filz ainé, étant receû en survivance, espousa la veuve d'un secretaire du Conseil nommé Galant, homme de fortune, et elle fille d'un notaire³. Elle pouvoit avoir deux ans plus que luy; mais, hors qu'elle est trop grosse, elle n'estoit point mal faite et n'avoit point eu d'enfans⁴. Il eut un rival, c'estoit Cossé, cadet de Brissac⁵, qui, faisant l'offensé, prit la campagne avec la resolution de tuer le Cogneux, s'il ne luy donnoit dix mille escus : il dit que ce n'estoit pas par avarice, et qu'il les donneroit aux pauvres, mais seulement pour punir l'ou-trecuidance de ce bourgeois. Le Cogneux, d'autre costé, se mit dans la garde du Parlement et de Cossé⁶, et ne marchoit qu'avec escorte. Tout le monde accuse le mareschal de la Meilleraye de cette extravagance; car, comme nous verrons ailleurs⁷, ce fut luy qui fit bailler au Plessis-Chivray vingt mille escus par Mme de la Bazi-niere; mais il y avoit bien de la difference, car il y avoit quelque chose d'escrit, et icy celle que Cossé pretendoit estoit mariée. Le pere disoit que quand il auroit donné des coups de baston au Mareschal, il ne seroit pas en si grand danger que seroit le Mareschal s'il l'avoit touché du bout du doigt. Cette fois, le Mareschal avoit trouvé des gens aussy fous que luy. On dit qu'en ce temps-là cinq ou six officiers aux Gardes, tous enfans de Paris, prirent la querelle de le Cogneux, mais que Cossé ne voulut pas leur faire l'honneur de tirer l'espée contre eux. Ils en firent

des railleries tout haut au Palais-Royal, et se disoient l'un à l'autre, pour dire une chose impossible : « Tu feras « aussytost cela que de faire que Cossé se batte. » Cossé, voyant qu'on se mocquoit de cette levée de bouclier, s'en alla en Bretagne sans revenir à Paris, pour faire qu'on crut qu'il en estoit sorty en ce dessein. Depuis, cela s'accommoda.

La femme de le Cogneux fut bientost repentante de ce qu'elle avoit fait¹, et elle a bien payé la gloire d'estre presidente au mortier. Il est coquet naturellement^{*2}. J'ay entendu dire à un de ses amys que, dez qu'il se voyoit une esleveûre³, il se faisoit donner un lavement; si est-il pourtant aussy noir qu'un autre, et a la mine aussy brutale qu'on la sçauroit avoir, et sa mine ne trompe point. Il a de l'esprit quand il veut; pour la conscience, vous en jugerez par ce que je vais escrire et ce que vous en verrez dans les Memoires de la Regence. Je diray cependant que Bachaumont^{**}, son cadet⁴, luy vola quatre cens pistolles, en un temps qu'il n'en avoit guères. Ce jeune homme s'en confessa à un jesuite, qui dit à le Cogneux, qui avoit fait mettre ses valets en prison, qu'il les en fist sortir, et qu'ils n'estoient point coupables, mais son frere; Bachaumont soustenoit qu'il n'avoit point pris cet argent. Les porteurs, qui avoient porté Bachaumont après le vol, disoient que quand il retourna d'où il estoit allé, il estoit beaucoup plus leger. Luy, disoit : « C'est que je n'avois pas « esté à la garde-robe, et que j'y fus dans cette maison. »

Revenons à la femme de le Cogneux le jeune. M. de Maisons, le pere⁵, la voulut espouser, et aussy le procureur-general Fouquet. Elle ne voulut point estre belle-mere. Feu Noailles, Cossé et M. de Schomberg y penserent; elle disoit que les gens de la Cour la mespriserent. Son beau-frere Galant⁶ luy dit toute l'humeur de le Cogneux, et adjousta : « Je sçay bien que vous ne « manquerez pas de le luy redire; mais je veux acquitter « ma conscience. » Elle n'y manqua pas. Le Cognéux dit à Galant : « Vous ne me connoissez pas mal : mais si « vostre belle-sœur veut estre tant soit peu complaisante, « je vivray fort bien avec elle. » Elle alla au conseil à

* Voyez *Tambonneau*.

** Bois-Chaumont; on dit vulgairement *Bachaumont*.

M. le président de Nesmond¹, qui aimoit son mary, pour sçavoir qui elle espouseroit, de M. de Maisons ou de M. le Cogneux. « Ne venez-vous point icy, » luy dit-il, « Madame, après avoir pris vostre resolution ? — Non, « Monsieur. — Si cela est, » reprit-il, « M. de Maisons « est bien mieux vostre faict. — Mais M. de Maisons a « des enfans, » dit-elle en l'interrompant. — O ! je vois « bien, » repliqua-t-il, « Madame, que vostre resolution « est prise. » Et n'en voulut plus parler. Elle eut huit jours du plus beau temps du monde, car le mary eut huit jours de complaisance. Il a l'esprit agréable quand il luy plaist; elle estoit aussy contente qu'on se le peut imaginer : mais, au bout de ce temps-là, on dit qu'en une compagnie il dit, pensant dire une plaisante chose : « Je « vais revoir ma vieille; » qu'elle le sceût, et qu'elle en pensa enrager; car outre qu'elle a toujours été jalouse, et qu'elle a bien donné de l'exercice à son premier mary sur cet article, elle a quelque chose de fort bourgeois, et elle s'est toujours prise pour une autre. Quand le Camus l'aisné, son frere, voulut espouser la fille de de Vouges, l'apoticaire², elle qui se voyoit dans l'opulence, car son mary avoit desjà fait fortune (comme si le filz d'un notaire, à qui on asseûroit cent mille livres après la mort du pere, eust été bien gasté³ de prendre la fille d'un apoticaire avec vingt-cinq mille escus, et assez jolie; luy qui n'estoit qu'un idiot; il l'a bien fait voir, car il s'est ruiné depuis), elle s'y opposa, fit fermer la porte du jardin qui alloit chez son pere, et fut un an sans vouloir voir ny le pere ny le filz⁴.

Le grand vacarme arriva du temps de Pontoise*, où le Cogneux estoit, pour un pacquet que le Camus apporta au secretaire de le Cogneux. Ce secretaire avoit été tout petit à elle; il y avoit dedans une lettre par laquelle il ordonnoit à cet homme d'aller trouver je ne sçay quelle femme, et de luy donner de l'argent pour faire aller Mme de Boudarnault (une dame fort décriée) à Mantes⁵. Ce secretaire qu'elle fit venir luy dit : « Madame, si vous « me croyez, vous dissimulerez; un autre recevra la « commission qu'on me donne, et n'aura pas pour vous « toutes les considerations que j'auray; laissez-moy faire, « vous vous en trouverez bien avec le temps⁶. » Elle ne

* En 1652, qu'une partie du Parlement y alla.

le veut point croire, et escrit à son mary une lettre, où il y avoit quelque chose d'assez plaisant, et quelque chose aussy de fort offensant, et elle appelloit ces femmes, en trois endroits, *vos putains*; il y avoit que ce seroit une belle chose, que de voir arriver tout cet attirail dans une petite ville, où rien ne se peut cacher, etc. Le Cogneux, piqué de cette lettre, ordonne quelque temps après à ce secretaire de fermer la porte du jardin dont nous avons desjà parlé, car il logeoit chez sa femme, sous pretexte qu'encore qu'en allant à Pontoise on eust osté tout le meilleur de la maison, on pouvoit pourtant soustraire beaucoup de choses dont il estoit chargé par le contract de mariage. Il voulut faire retirer en mesme temps les papiers; mais une dame, chez qui on les avoit mis, dit que comme elle les avoit receûs du mary et de la femme tout ensemble, elle ne pouvoit les rendre que par l'ordre de l'un et de l'autre. Mme Le Cogneux prend cela pour un grand outrage, comme si le mary n'estoit pas le maistre de la communauté, et s'il n'avoit pas les papiers en sa puissance. Le Secretaire, ayant receû l'ordre de faire fermer la porte du jardin, dit à Mme le Cogneux qu'il en estoit au desespoir; elle luy dit qu'il la fist bouscher : mais à peine cette porte estoit-elle à demy bouschée qu'elle fait l'enragée, veut battre les massons, et la porte demeura ainsy jusqu'au retour du President, qui la fit bouscher tout-à-fait.

Mme Pilou qui, après, se mesla de les accommoder, dit que Mme le Cogneux mettoit en fait que ce mauvais traitemment venoit de ce qu'elle n'avoit pas voulu donner tout son bien à Bachaumont, qui l'eust redonné à son frere. Le President respondoit à cela qu'il ne le voudroit pas quand sa femme le voudroit, qu'après tout Bachaumont en seroit le maistre, et que n'ayant que deux ans moins que sa femme, il ne vivroit apparemment guères plus qu'elle. Elle disoit aussy qu'il ne lui donnoit que six pistolles par mois pour ses menus plaisirs¹. Le Secrétaire a fait voir à Mme Pilou les comptes qu'elle arreste elle-mesme, puis le mary les signe. Elle a pris dix pistolles par mois pour son jeu; mais il n'a tenu qu'à elle d'en prendre davantage. Par malice elle avoit fait mettre sur ce compte :

Trois sottes femmes, sa sœur, femme de Gallant cadet du mary de Mme le Cogneux (car ils avoient espousé les deux sœurs), Mme Garnier* et Mme Le Camus qui sont deux de Vouges sœurs, ont mis de l'huisle dans le feu, mais surtout la Gallant¹.

C'estoit une assez belle femme, mais un peu colosse, et toujours parée comme la foire Saint-Germain, qui faisoit la jolie quoiqu'elle eust l'air furieusement bourgeois, et l'esprit encore plus. Son mary n'en estoit pas trop le maître, et ne luy a jamais montré les dents que quand, averty du scandale que causoit un nommé Mazel, espece de violon qui estoit son galant², il le chassa de chez luy, et donna quelque horion à la donzelle. On n'a jamais parlé que de cetuy-là. On dit que cette acariastre a tenu garnison quelquefois des quinze jours entiers dans la chambre de sa sœur, et n'alloit pas seulement à la messe, de peur que le mary ne luy fist fermer la porte, et il luy est arrivé d'y faire mettre le pot au feu³.

Durant ce divorce, le Cogneux et quelques-uns de ses amys entendirent par la cheminée que la Gallant disoit : « Ostez-moi ma robe, je luy veus aller donner des coups de baston. » Luy, sans s'esmouvoir autrement, fit « apporter des verges. « Si elle vient, » leur dit-il, « vous verrez beau jeu. »

Quand Camus fut mis en prison pour vingt-deux mille livres, la Presidente pesta terriblement. « Le beau-frere d'un president au mortier, le laisser mener en prison comme cela ! » disoit-elle. Le Cogneux respondoit à ceux qui luy en parloient : « On ne l'a fait qu'à cause que cet homme vit mal avec moy; mais que ma femme m'en prie, et je le feray sortir dans deux heures. » Elle ne voulut pas luy en avoir l'obligation : Gallant paya pour Camus⁴.

Ces sottes femmes en parlant d'elles, disent : *Des femmes de nostre condition*, et ces femmes de condition ont laissé mourir quasy sur un fumier leur cadet, le petit Camus⁵; à peine eut-il une biere. Ce fut Mlle de Bussy, dont il avoit esté un peu espris, qui luy fit administrer les sacremens à ses depens**.

* Cette Garnier est celle qui a fait le mariage.

** Il s'estoit ruiné à faire le beau, et à se fourrer parmy les gens de la Cour.

Enfin, l'année de Pontoise ne finit point que madame la Presidente ne se mist dans un convent¹ : ce fut aux Filles de Saint-Thomas, près la porte de Richelieu : elle y entra par surprise, car l'Archevesque crut que c'estoit pour quelque retraitte de dévotion, et luy accorda cela comme à la belle-sœur de Mme de Toré*, qu'il connoissoit fort à cause de Saint-Cloud. Le Cogneux y fut promptement; elle luy dit qu'elle ne s'estoit pas mise dans un convent pour en sortir, et luy tourna le dos. Luy, fit faire aux Religieuses toutes les significations nécessaires. L'Archevesque la voulut faire sortir; il ne voulut pas, car il la pouvoit tirer de là quand il eust voulu. Elle et sa sœur dirent cent sottises à la grille à Mme Pilou, qui y fut pour mettre les holà. Elle parloit pourtant de son mary avec respect, et s'en remit à M. de Mesme et à M. de Novion², et pretend sur toutes choses que le Secretaire sorte. Luy, ne la voulut recevoir que comme il luy plaisoit, sans conditions, car il vouloit mettre des gens affidez auprès d'elle, pour empescher ses parents de la voir : il fallut en passer par là.

L'esté suivant, comme il eutachepté la terre de Morfontaine, vers Senlis, ils eurent la dispute sur les meubles qu'il y vouloit faire porter; cela alla à rupture, et il s'aperceût quelques jours après qu'elle enlevoit tantost dans son carrosse, tantost dans les carrosses de ses amies, ce qu'elle avoit de meilleur. Il s'y opposa, disant qu'il en estoit chargé; ils s'eschaufferent, elle demanda à se separer, et nomma pour arbitres le president de Novion et le president le Bailleul, et luy le president Champlastreux³ et un autre. La chose fut reglée à quinze mille livres de pension**. Le Cogneux, depuis cela, a payé, à ce

* Sœur de le Cogneux.

** (*Les lignes suivantes ont été biffées ; quelques mots sont incertains.*) Au mesme temps elle donna trois cent mille livres à M. le Chancelier, et après luy, au marquis de Coislin son petit-filz⁴, par une donation entre-vifs prononcée au Chastelet, et y a mis la clause de rogatoire et de derogatoire. Elle a fait pis, car elle a laissé place pour y mettre tels mots que M. le Chancellier voudra, et elle ne le scaura point; c'est-à-dire que, si ces mots ne se trouvent contre ce qu'elle fera au contraët, il sera nul, et elle n'en pourra rien scavoir. C'est pour avoir l'appuy du Chancellier qui apparemment mourra plus tost qu'elle, et Coislin sera un meschant secours.

qu'il dit, pour plus de trois cent mille livres de taxes; il en rapporte les quittances: mais il n'en a rien payé; le Roy luy en fit don. Voylà desjà, sur treize cent mille livres qu'elle avoit, trois cent mille livres et plus d'escroquées.

Elle¹ luy a donné l'habitation de sa maison par contrat de mariage, elle a mis deux cent cinquante mille livres dans la communauté. Elle est morte depuis, en 1659, chez sa sœur, où on la fit venir pour estre plus en liberté. Là, M. Joly, le curé, fit que le Cogneux l'alla voir comme elle estoit malade de la maladie dont elle mourut. Elle y fit un testament où il y a bien des legs pieux; ils montent jusqu'à deux cent cinquante mille livres.

On ne dispute point ce qui est des taxes payées, dont le Cogneux rapporte les quittances; on n'a garde d'accepter la communauté; car il est assez homme de bien pour faire pour un million de fausses debtés; de sorte qu'il gaigne, en comptant son preciput, six cent mille livres, sans l'habitation d'une maison de cinq mille livres de loyer. Elle donne deux cent mille livres aux deux aisnez de sa sœur, à condition d'en faire dix mille livres de rente à leur oncle le Camus, homme ruiné, mais qui n'a que quarante-huit ans, et se porte aussy bien qu'eux; de sorte que, quand cet homme sera mort et le president le Cogneux, la succession de cette femme si opulente pourra valoir quatre cent mille livres tout au plus; mais c'est du pain bien long.

Au bout de six sepmaines, il se remaria avec la fille du feu marquis de Rochefort, beau-frere de la mareschale d'Estrées; elle estoit veuve du comte de Carces*².

M. D'ESMERY³

D'ESMERY s'appelloit Particelle, filz d'un banquier de Lyon, italien ou du moins originaire d'Italie⁴, qui fit une celebre banqueroute⁵. Il trouva moyen de devenir trezorier de l'Argenterie chez le Roy. M. de Rambouillet

* (*Mots biffés*): Cette personne a fait ce qu'on ne s'estoit point encore avisé de faire. Elle a porté le deuil de la premiere femme de son mary; le Cogneux l'a ainsy voulu. Il est vray qu'il avoit assez gaigné avec la premiere pour en faire la despense.